



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons d'arrêt

Question écrite n° 13740

Texte de la question

M. Alain Bocquet appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de la maison d'arrêt de Loos dans le Nord. Les personnels de cet établissement, notamment ceux qui traitent le courrier, s'inquiètent légitimement des conséquences qui découlent d'un manque profond de moyens quant aux tâches qui leur incombent. Malgré leurs efforts, malgré les interventions interactives de leurs organisations syndicales auprès des autorités compétentes, aucune solution durable n'aura permis de rompre avec les perturbations sensibles mais régulières dans l'acheminement et la distribution du courrier, favorisant ainsi le mécontentement de la population. C'est pourquoi, il lui demande de l'informer des moyens qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour satisfaire la continuité et le bon fonctionnement du service public pénitentiaire à la maison d'arrêt de Loos.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que l'effectif réel des personnels de surveillance de la maison d'arrêt de Loos est de 7 chefs de service pénitentiaire, 19 premiers surveillants et 174 surveillants pour un organigramme de 9 chefs de service pénitentiaire, 20 premiers surveillants et 170 surveillants. Compte tenu de 3 arrivées et 2 départs de surveillants prévus au cours du second semestre 1998 au titre de la mobilité, l'établissement connaîtra à cette date un écart favorable de 5 surveillants par rapport à l'effectif de référence. Son nombre d'agents d'encadrement présents dans le service correspondra, quant à lui, au nombre total des premiers surveillants prévus à l'organigramme, grâce à l'arrivée d'un agent en décembre prochain. En ce qui concerne les chefs de service pénitentiaire, la direction de l'administration pénitentiaire veillera à combler, dans la mesure du possible, les emplois vacants. Le chef d'établissement, conscient des difficultés que rencontrent les surveillants en poste au service du courrier, porte un intérêt certain au fonctionnement et à la possible réorganisation de ce service.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13740

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2456

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4623